



Des Malts Belges qui Rendent Vos Bières Si Spéciales

SPÉCIFICATION

CHÂTEAU ROASTED BARLEY Année de récolte 2023

Paramètre	Unité	Min	Max
Humidité	%		4.5
Extrait fine mouture (matière sèche)	%	65.0	
Coloration du moût	EBC(Lov.)	1000 (375.6)	1700 (638.06)

Caractéristiques

Orge torréfiée jusqu'à 230 °C. La durée du processus de torréfaction détermine la couleur foncée du grain.

Particularités

Château Roasted Barley est une orge très torréfiée qui donne à vos bières un goût fumé et un arôme de café. Château Roasted Barley a des caractéristiques qui ressemblent à celles du malt Château Black bien qu'il soit beaucoup plus complexe. Il a de l'amidon qui peut être converti au cours de l'empâtage ayant, en conséquence, un impact sur la densité spécifique. Château Roasted Barley donne aussi de la douceur à la bière. En comparaison avec les malts Château Chocolat et Château Black l'orge torréfiée produit la mousse la plus claire. Confère à la bière une couleur rouge acajou et un fort arôme torréfié. Rend les bières Stout et Porter plus sèches.

Usage

Stouts, Porters, Ales brunes et autres types de bières foncées.

Stockage et délai de dépôt

Le malt doit être stocké dans un espace propre, frais (< 22 °C), sec (< 35 HR %) et sans infestation. Pour les meilleurs résultats, nous recommandons d'utiliser tous les produits concassés dans les 3 mois et tous les produits en grains entiers dans les 24 mois qui suivent la production. Les malts qui ne sont pas stockés de manière appropriée peuvent perdre de la fraîcheur et de la saveur.

Emballage

Vrac ; vrac container ; sacs (25kg, 50kg) ; big bags (400 – 1250kg).

IMPORTANT

Nous assurons pour tous nos malts une traçabilité à 100% du champ d'orge à travers le maltage jusqu'à livraison selon Le Règlement (CE) n° 178/2002 concernant la traçabilité des denrées alimentaires.

Tous nos malts sont fabriqués selon la méthode de maltage traditionnel durant 8 à 10 jours d'où une solide garantie de haute modification des grains et de la qualité supérieure des malts Premiums.

Nos malts sont fabriqués en stricte conformité avec la Législation concernant l'utilisation d'OGM, qui interdit la production de malt obtenu à partir d'orge génétiquement modifiée au sein de la Communauté européenne (Règlement (CE) n° 1829/2003).

Notre production est en stricte conformité avec les normes HACCP (Hazard Analyses of Critical Control Points) en vigueur et notre système de qualité est basé sur L'ISO 22000.

Nos malts ne dépassent pas les valeurs limites de taux admissibles des pesticides, herbicides, mycotoxines et nitrosamines, selon les normes de l'UE et Internationales.

Les livraisons de nos malts sont effectuées exclusivement par des transporteurs certifiés GMP.

Sur notre site Internet www.malterieduchateau.com vous pouvez visualiser et imprimer les bulletins d'analyses du malt fourni.